

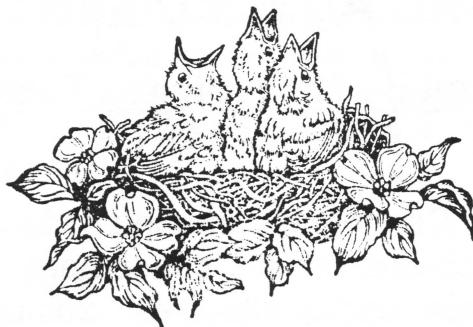
LE HERISSON CRAVENTAIS



LE JOURNAL DE L'A.P.A.C.

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :

Art. 1^{er}. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (... la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...): **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)



-N°4-
-MAI 1998-

-LE HERISSON CRAVENTAIS- N°4 (Mai 1998)

« Transmettons à nos enfants ce capital inestimable qu'est un environnement préservé »
(Brochure de l'A.P.A.C.)



EDITO

Depuis le mois de Mars, le Hérisson se hérisse de questions multiples et finit par ressembler à un point d'interrogation (?). Ce n'est pas confortable, mais il faut bien essayer d'y voir clair.

Par exemple, comment se pose le problème de **la circulation automobile à Cravent** ? Que peut on faire et surtout que faut-il éviter de faire pour la maîtriser ? Vous trouverez un premier aperçu de cette question dans ce numéro.

Dans quelque semaines nous vous proposerons un numéro « spécial **Plan d'Occupation des Sols** » (POS). Encore une question, une grande et pas facile ! Va-t-on **modifier ou réviser** le POS ? C'est que, **malgré les apparences, ce n'est pas du tout la même chose**. La Mairie semble partie pour une « modification » (conseil municipal du 8 mars). Mais depuis, il a été question par deux fois d'une « révision » (compte-rendu du conseil du 29 Mars et gazette n°90). Alors ? Le Conseil a-t-il changé d'avis ? Si oui, ce serait une très bonne chose car seule une révision permet une réflexion sérieuse sur l'avenir du village et donne aux habitants la possibilité de s'exprimer avec efficacité sur ce point.

Beaucoup **d'autres questions** restent en suspens, ce qui finit par provoquer de malentendus. Cela pourrait être évité si une information complète circulait bien – Ce n'est pas le cas – Exemple : l'avant dernière gazette (n°90) nous explique clairement quelques points de gestion budgétaire. Mais on aimerait aussi savoir quels investissements ont été réalisés en 1997 et ceux qui sont prévus pour 1998. Il faudrait aussi nous dire le nombre d'hectares que la Mairie a acheté à M. Heudes et pour quel prix. Voyez sur ce point le billet du « Hérisson grincheux ». Les dernières informations sur ce point datent d'Août 1997 (10 mois !). Depuis, rien. Espérons que cette lacune va être comblée avant juillet, c'est à dire avant que les Craventais se dispersent pour les vacances.

Les amoureux de la Nature apprendront avec intérêt qu'**une belle fouine** (morte, malheureusement...) a été trouvée récemment à Cravent. Cette rencontre nous a donné envie d'en savoir un peu plus sur ce petit carnivore qui vit parmi nous sans beaucoup se montrer.



A LIRE ABSOLUMENT !

Code Général de Collectivités Territoriales

Article L 2141-1

« Le droit des habitants de la Commune a être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration de collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale. Il s'exerce dans les conditions prévues par le présent titre, sans préjudice des dispositions en vigueur relatives notamment à la publicité des actes des autorités territoriales ainsi qu'à la liberté d'accès aux documents administratifs. »

La circulation à Cravent: un vrai problème

Que sera Cravent en 2010? Restera t-il le petit village paisible que nous connaissons? Les "vieux" Craventais s'y reconnaîtront-ils? Et les "nouveaux"? Seront-ils encore contents de l'avoir choisi pour s'y installer?

Non, sûrement pas. Car Cravent est sur une mauvaise pente qui, si on laisse faire, aboutira en moins de 10 ans à en faire une banlieue sans âme.

Prenons aujourd'hui comme exemple la circulation automobile.

Y a t-il un problème de circulation à Cravent? Réponse: oui.
Mais est-ce qu'on fait vraiment ce qu'il faut pour le résoudre? réponse: non.

Le problème de la circulation à Cravent: un problème qui s'aggrave.

Beaucoup d'habitants se plaignent de l'augmentation du trafic automobile à Cravent. Des problèmes se posent partout: rue Douville, à Longuemare, au centre du village. Comment s'en étonner? les routes et les rues ont été construites pour un village d'une centaine d'habitants qui en compte aujourd'hui trois fois plus.

Que faire?

La circulation se manifeste d'abord sur la D 52 qui va de Longuemare jusqu'au bout de la rue Mojard. Tout ce qui concerne cette D52 est du ressort du Département des Yvelines. Aussi la Commune ne peut guère faire plus que de réclamer des solutions d'attente (ralentisseurs, chicanes...), au moins dans un premier temps. Au mieux cela freinera les véhicules, mais cela ne supprimera pas les risques d'accident, ni le bruit insupportable pour ceux qui sont en bordure de route.

L'augmentation de l'activité du village ne ferait qu'augmenter la circulation, donc aggraverait le problème. En particulier rue Douville. Bien entendu on peut là encore installer des ralentisseurs, chicanes et autres gadgets qui ne résoudre rien.

La toute première urgence est de ne rien faire qui augmenterait encore le trafic. Or c'est malheureusement ce que veut faire la municipalité qui s'apprête à aménager une zone d'activité et une réserve foncière au bout de la rue Douville.

Imagine t-on ce que serait, dans 5 ou 10 ans, le grand champ qui est devant la maison des sports, couvert de hangars, ateliers et pavillons?

Imagine t-on quel flot de véhicules se déverserait dans la rue Douville?

Qu'on autorise l'extension modérée de la PGEP, d'accord. Mais restons en là! **N'acceptons rien d'autre qui augmenterait le trafic automobile.**

Il faut être cohérent. La municipalité ne peut pas appeler à signer une pétition contre la circulation à Longuemare et, en même temps, favoriser des projets qui augmenteraient le trafic rue Magloire Douville. Cette incohérence a choqué beaucoup de Craventais qui, du coup, n'ont pas signé cette pétition!

Si on veut :

1) que Cravent reste un vrai village

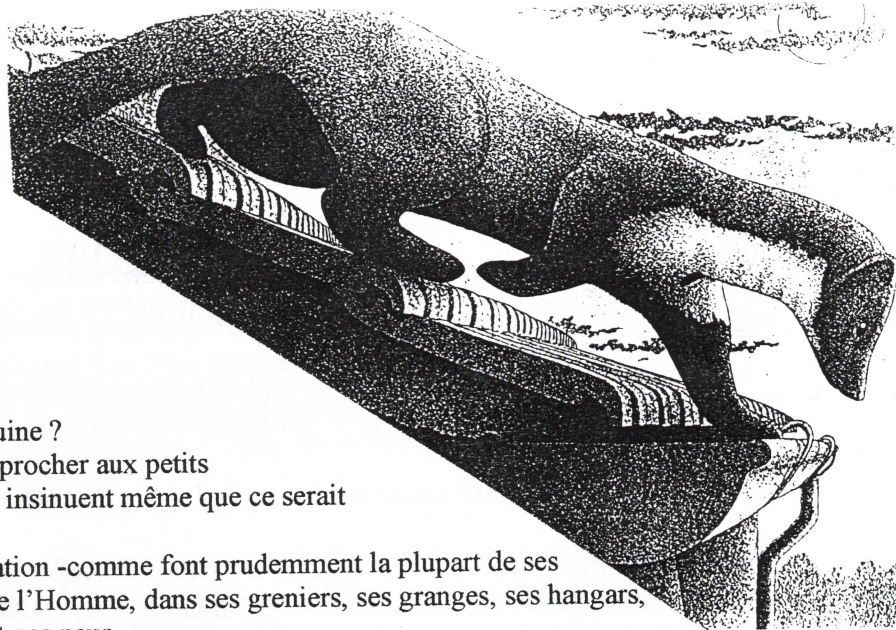
2) que la circulation automobile ne devienne pas intenable

il faut dire NON aux projets trop ambitieux de la Mairie, car les accepter c'est mettre le doigt dans l'engrenage.

Avec ces projets on assiste à une remise en cause profonde de l'esprit du POS actuel.

S'ils se réalisent, Cravent ne sera plus un village.

« La Hulotte du Hérisson »



LA FOUINE

Voleuse de poules et gendarme des rats...

Est-il possible de vivre en bonne entente avec la Fouine ?

L'Homme n'a en définitive rien de bien sérieux à reprocher aux petits carnivores sauvages... Certaines mauvaises langues insinuent même que ce serait le contraire !...

Figurez-vous que la fouine, au lieu de fuir la civilisation -comme font prudemment la plupart de ses collègues- préfère passer sa vie à quelques mètres de l'Homme, dans ses greniers, ses granges, ses hangars, ses tas de foin... Même les grandes villes ne lui font pas peur.

Sachant ce qu'elle risque si sa présence est détectée dans ces lieux maudits, la rusée se donne en général un mal fou pour passer inaperçue – et il faut bien reconnaître qu'elle y réussit presque toujours admirablement.

Malheureusement, il arrive aussi parfois que, poussée par le faim (ou par je ne sais quel mauvais diable), elle décide de voler une poule ou un œuf, ce qui lui a valu son statut de nuisible.

Pour la défense de cette fouine, je dirai deux choses :

- par négligence, nous exposons nous même nos poulaillers puisqu'un trou de 8 cm suffit à laisser passer l'accusée. Avouez que dans ces conditions, beaucoup de nichoirs sont pour elle de véritables moulins.
- Cet impôt direct n'est pas cher payé pour une dératisation gratuite.

En effet, ce n'est pas de poules que la fouine se nourrit ordinairement, mais bien de petits rongeurs prélevés ça et là dans les granges et aux abords immédiats du village (moins de 500 m autour des habitations).

Or, même durant les périodes où elle mange surtout des fruits – l'été par exemple – sa présence dans un hangar suffit à elle seule à provoquer un tel climat d'insécurité parmi les populations de rats et de mulots, que ceux-ci se débrouillent pour sortir le moins possible et sont amenés, par la force des chose, à réduire sérieusement leur consommation.

La coexistence pacifique avec la fouine est donc, pour le fermier, une affaire parfaitement rentable.

Certes il faudra au départ accepter de perdre un peu d'argent sur les frais de réparation du poulailler, mais ensuite il aura largement l'occasion de se rattraper :

- sur les céréales non détruites
- sur l'achat des pièges (devenus complètement inutiles)
- sur les dépenses en raticide, avantageusement remplacés par l'action vigilante, permanente, gratuite et non polluante de notre héroïne.



Le Hérisson grincheux

Ça y était ! On allait acheter « la parcelle », vous savez le fameux terrain. Même qu'ils allaient faire ça le 22 Mars, un dimanche, s'il vous plait ! (c'est marqué dans le compte-rendu du conseil du 08 Mars)

Et depuis, rien. J'ai beau lire et relire les Gazettes, demander partout, à droite à gauche, rien. Personne ne peut, ou ne veut me dire combien on a acheté de m2, ni à quel prix, ni même si on acheté.

L'an dernier ils disaient 2 Ha pour 454 475 francs. Cher c'était, mais précis.

Mais comme ça change tout le temps, je me méfie.

En plus, qu'est ce qu'on va en faire de ce terrain ? Pas un mot là dessus.

Sans compter qu'en 1998, paraît que la Mairie va encore en acheter plein : des bois, des terrains, même des maisons ! C'est marqué dans le budget, « y'a qu'à regarder » disent les experts ! Mais ce budget, y savent pas, ou y veulent pas me l'expliquer. Alors moi, je comptais sur la Gazette spécial Budget n°90. Mais pensez vous ! Pas un mot sur ces futurs achats.

Pourquoi, mais pourquoi ne me dit-on jamais tout ?

